Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260709-D_2026_72-DE

N° 2026-72 **09/07/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance Santé Autonomie
Service : CLIC
Objet : Demande de soutien financier à la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Morbihan pour le financement des ressources d'ingénierie de la Coopération Locale de la Prévention de la Perte d'Autonomie REDON Agglomération

Annexe : Convention pluriannuelle avec le Département du Morbihan – 2026-2028

Le Président de REDON Agglomération,

Instaurée par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement en 2015, et renforcée par la loi Bien Vieillir en 2024, la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie CFPPA est une instance, contribuant à la mise en cohérence d'actions de prévention sur les territoires, dans le cadre d'un programme coordonné élaboré pour 3 ans. Ce dernier, pour la période 2025-2028, prévoit de financer des ressources en ingénierie à des territoires qui sont en capacité de porter des coopérations permettant d'intégrer la stratégie de prévention dans leurs politiques publiques locales. Les porteurs financés s'engagent à mettre en œuvre sur leur périmètre géographique une stratégie de prévention portée collectivement par les élus et par les acteurs (Service d'aide à domicile, centre communal d'action social, maison de santé, contrat local de santé etc).

Le CLIC REDON Agglomération a mis en place depuis 2025 un projet territorial de prévention : la Coopération Locale de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CLPPA). Elle s'appuie sur le partenariat avec les acteurs locaux, vise la construction de parcours adaptés aux différentes situations des personnes dans une logique de réponse graduée. L'objectif est également une meilleure coordination des actions, permettant d'éviter les doublons d'actions sur un même territoire ou un même calendrier.

Les trois départements concernés par le territoire cofinancent le poste de chargé(e) de prévention en fonction du nombre d'habitants de plus de 60 ans. Cette ressource en ingénierie vise la mise en œuvre d'une offre de prévention homogène et équitable sur tout le territoire.

Pour les 11 communes morbihannaises (Allaire, Béganne, Les Fougerêts, Peillac, Rieux, Saint-Gorgon, Saint-Jacut-Les-Pins, Saint-Jean-La-Poterie, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust et Théhillac), cela représente pour le Morbihan une enveloppe de 14 500 € par an. Le département du Morbihan propose de participer au financement, de 2026 à 2028, de ce fonctionnement guidé par la volonté d'une cohérence inter départementale au service des habitants de cette agglomération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260709-D_2026_72-DE

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_173 du 15 juin 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU la décision 2025_89 du 04 septembre 2025 validant la convention entre la Commission des Financeurs de la Prévention de Perte d'Autonomie d'Ille-et-Vilaine et REDON Agglomération pour le déploiement d'une coopération Locale de Prévention de Perte d'Autonomie sur le territoire bretillien de l'agglomération ;

CONSIDERANT le statut interdépartemental du CLIC et la demande de REDON Agglomération d'étendre l'organisation mise en place sur l'Ille-et-Vilaine, sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDERANT l'avis favorable des membres de la Commission des Financeurs réunis en séance plénière le 1er décembre 2025 au déploiement d'une nouvelle feuille de route pour les prochaines années, et à l'attribution de financements afin de déployer des ressources en ingénierie localement permettant de garantir la qualité et la mise en œuvre des actions financées lors des appels à projets annuels.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter le soutien financier de la CFPPA du Morbihan pour la coordination du dispositif et de la programmation d'actions de prévention élaborée par la CLPPA sur les communes morbihannaises de l'Agglomération ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle 2026-2028 ainsi que tous documents afférents à cette décision.**

le 09/07/2026 10:16:54 +02:00

Pour le président et par délégation,
Gaelle WATEL
La Directrice du Développement Economique et Attractivité, Pôle Formation

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Silland
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34